

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal

29 septembre 2025

c'est **votre**
rendez-vous
citoyen

1^{ère} partie





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- 18h00 Ouverture du conseil municipal
- 19h30 Heure citoyenne
- 20h30 Reprise du conseil municipal



OBJECTIFS

- Crée/supprimer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux



Mélina HERENGER
1ère adjointe, déléguée aux ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE
Création et suppression de postes
Validation du nouveau tableau des effectifs



OBJECTIFS

- Nécessité de maintenir un service public de qualité en adaptant l'organisation du temps de travail aux attentes des agents et des usagers :
 - Intégrer dans la liste des ASA discrétionnaires un ensemble de pathologies relatives aux enfants des agents, pouvant, lors de leur annonce, ouvrir droit à un congé spécifique pour les parents
 - Clarification des règles d'indemnisation des congés non pris pour raisons médicales



Mélina HERENGER
1ère adjointe, déléguée aux ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider d'approuver le nouveau dispositif d'application du temps de travail,
Adopter le nouveau règlement du temps de travail tel qu'annexé à la présente délibération.



OBJECTIFS

- Possibilité pour les collectivités ou établissements de prévoir, par convention, des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps (CET) à la date à laquelle cet agent change, par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement, et d'indemnisation d'un nombre de journées de compte épargne-temps sur accord des collectivités concernées.
- Il est ainsi convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 3000 euros sera versée par la mairie de Meylan à la communauté de communes Le Grésivaudan.



Méline HERENGER
1^{ère} adjointe, déléguée aux ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver la convention relative à la compensation financière de reprise de jours de compte épargne-temps d'un ancien agent de la Ville par la communauté de communes Le Grésivaudan,
Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.



OBJECTIFS

Admettre en non-valeur des créances non recouvrées pour un montant de 2 090,68€.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'accepter la demande du comptable assignataire et d'admettre en non-valeur les créances n'ayant pu être recouvrées au vu des justificatifs fournis par le SGC de Saint-Martin-d'Hères et annexés à la présente délibération :

- Liste de non-valeur n° 7335350532 : 31 pièces pour 1 389 ,16 €
- Effacement de dette pour surendettement : 1 pièce pour 71,52 €
- Jugement de clôture de procédure de liquidation judiciaire : 1 pièce pour 630 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser le Maire, ou son représentant, à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant de 1 389,16 € par l'émission d'un mandat à l'article comptable 6541 au vu de la liste annexée à la présente délibération,

Autoriser le Maire, ou son représentant, à admettre en non-valeur les créances éteintes pour un montant de 701,52 € par l'émission de mandats à l'article comptable 6542.



ABROGATION DES DÉLIBÉRATION RELATIVES AUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CIMETIÈRES COMMUNAUX DE SAINT-VICTOR ET DU GAMOND

(Délibération 2025-09-29_05)

OBJECTIFS

- Nécessité de faciliter les modifications futures des règlements intérieurs des cimetières communaux, afin de garantir une meilleure réactivité de la collectivité.
- Abroger les délibérations relatives à l'adoption, à la modification ou à l'actualisation des règlements intérieurs des cimetières communaux par le même formalisme, soit par la présente délibération.
- Les prochains règlements intérieurs des cimetières communaux seront pris par arrêté du Maire



Stéphane MAIRE

Adjoint délégué à la jeunesse
et à la tranquillité publique



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider d'abroger les délibérations suivantes :

- Délibération du 16 mars 1972 relative au règlement du cimetière Saint-Victor,
- Délibération n° 1995-04-24-0006 du 24 avril 1995 approuvant le règlement du cimetière du Gamond,
- Délibération n° 2002-11-18-0034 du 18 novembre 2002 approuvant les modifications apportées au règlement du cimetière du Gamond,
- Délibération n° 2005-09-26-0012 du 26 septembre 2005 approuvant le règlement intérieur des cimetières communaux,
- Délibération n° 2008-11-17-0002 du 17 novembre 2008 portant mise à jour du règlement intérieur du cimetière du Gamond,
- Dire que les prochains règlements intérieurs des cimetières communaux seront pris par arrêté du Maire.



APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AD HOC DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

(Délibération 2025-09-29_06)

OBJECTIFS

- Définir, dans le cadre du déclenchement du PICS, les modalités et les conditions de la mise à disposition des moyens, humains et matériels, mobiliers et immobiliers, entre la Métropole et les communes membres, et entre les communes membres de l'EPCI.
- La convention précise également les conditions dans lesquelles la Métropole assure la coordination et la planification des moyens mobilisés face aux situations de crise.



Stéphane MAIRE

Adjoint délégué à la jeunesse
et à la tranquillité publique



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

- Autoriser le Maire à approuver la convention de mise à disposition ad hoc du PICS, et la grille tarifaire de Grenoble-Alpes Métropole relative aux coûts unitaires de fonctionnement, annexées à la présente délibération,
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec Grenoble-Alpes Métropole et les communes membres de la Métropole, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent.



PAIEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE À L'ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE RHÔNE-ALPES DE DÉMOUSTICATION POUR L'ANNÉE 2025

(Délibération 2025-09-29_07)

OBJECTIFS

- L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes de Démoustication (EIRAD) est un établissement public dépendant du Département, qui a pour mission la lutte contre les moustiques sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.
- La participation à la démoustication pour la commune de Meylan, au titre de l'année 2025, s'élève à 11 978 euros TTC,



Anne-Marie BOULLIER

Conseillère municipale en charge
de la biodiversité



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser le Maire, ou son représentant, à procéder au paiement de la participation financière de la commune à l'EIRAD au titre de l'année 2025 pour un montant de 11 978 euros TTC.



PAIEMENT DE LA COTISATION STATUTAIRE AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE POUR L'ANNÉE 2025

(Délibération 2025-09-29_08)

OBJECTIFS

- La commune de Meylan est adhérente au Parc Naturel Régional de Chartreuse depuis les années 1990
- Conformément à la modification statutaire approuvée par le Comité Syndical du 08 novembre 2023, la commune de Meylan est redevable d'une contribution statutaire dont la valeur de base servant au calcul des cotisations est fixée à 0,65 euros par habitants. Le montant de la cotisation est calculé selon la règle suivante :
 - 0.9 fois la valeur de base du 6ème collège (0.65 euros) par an et par habitants.
 - Le 6ème collège concerne les communes du Piémont de Chartreuse.
 - Soit pour la ville de Meylan $0.90 \times 0.65 \times 19\,266$ habitants = une cotisation d'un montant de 11 271 euros.



Anne-Marie BOULLIER

Conseillère municipale en charge
de la biodiversité

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser le Maire, ou son représentant, à payer la cotisation statutaire au Parc Naturel Régional de Chartreuse pour l'année 2025 pour un montant de 11 271 euros.



CONVENTION DE GROUPEMENT - COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR CITEO EN MATIÈRE DE DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER (Délibération 2025-09-29_09)

OBJECTIFS

- Citeo est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière « Responsabilité Élargie des Producteurs des Emballages Ménagers (EM), imprimés papiers et papiers à usage graphique ». L'éco-organisme accompagne financièrement les communes et les intercommunalités en matière de déploiement de la collecte des déchets issus de la consommation nomade, dite consommation « hors foyer ».
- Citeo a ainsi proposé en 2023 un appel à projets dit « Hors Foyer » pour lequel Grenoble-Alpes Métropole a porté une candidature groupée avec une dizaine de collectivités, dont la Ville de Meylan. Le projet porté par Grenoble-Alpes a été désigné lauréat le 19 décembre 2024.
- Citeo versera le soutien financier au responsable du groupement, qui sera en charge de le reverser, selon les termes de la convention de groupement, aux collectivités membres.
 - La participation maximale de Citeo, prévue dans le cadre du projet du groupement, est de 20 000 € HT, dont 17 938 € HT pour la commune de Meylan.



Marie-Odile NOVELLI

Adjointe déléguée à
l'environnement
et à la transition écologique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver les termes de la convention de groupement dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citeo en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer.
Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférent.



PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS

(Délibération 2025-09-29_10)

OBJECTIFS

- Tous les ans, Grenoble-Alpes Métropole publie un rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Déchets ménagers et assimilés ». Les grands items abordés dans ce document sont :
 - La présentation générale du service, les grands résultats 2024,
 - Une collectivité engagée pour les hommes et l'environnement,
 - La réduction des déchets,
 - La collecte,
 - Les déchetteries,
 - Le traitement des déchets,
 - Les indicateurs financiers
- Le rapport 2024 sur le prix et la qualité et du service « Déchets ménagers et assimilés » doit être présenté en conseil municipal.



Marie-Odile NOVELLI

Adjointe déléguée à
l'environnement
et à la transition écologique

Prendre acte de la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service « Déchets ménagers et assimilés » de Grenoble-Alpes Métropole.



CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AO NUMÉRO 135 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ENEDIS

(Délibération 2025-09-29_II)

OBJECTIFS

- La commune de Meylan est propriétaire de la parcelle cadastrée section AO numéro 135,
- Pour les besoins du service public de distribution d'électricité, la société ENEDIS demande à la commune de lui consentir, par convention, une servitude de passage sur ladite parcelle communale afin de poser deux canalisations électriques souterraines. Lesdites canalisations, d'environ 5 mètres au total, nécessitent une tranchée d'un mètre de large.
- La conclusion d'une convention de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section AO numéro 135 au profit de la société ENEDIS est nécessaire.
- La convention est conclue dans les conditions prévues dans le projet en annexe, pour la durée de l'ouvrage public réalisé et moyennant le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 15 euros.



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au foncier, aux jardins et ruchers partagés et à l'international



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider de conclure une convention de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section AO numéro 135 au profit de la société ENEDIS, dont le projet est annexé à la présente délibération.
Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.



CONVENTION D'OPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE MEYLAN, GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DAUPHINÉ - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AL NUMÉROS 181-182 (Délibération 2025-09-29_12)

OBJECTIFS

- La commune de Meylan a sollicité l'EPFL-D sur le devenir d'un tènement foncier, composé d'une maison et d'un terrain attenant, pour une superficie totale de 1 093 m², et situé sur les parcelles cadastrées section AL numéros 181 et 182,
- La commune prévoit de réaliser une opération de logements locatifs sociaux en réhabilitation et en extension par une construction neuve.
- La commune dispose d'un fonds d'aide exceptionnelle, alimenté par les plus-values enregistrées sur des cessions précédentes réalisées par l'EPFL-D, qu'elle peut mobiliser sur la durée du PPI en cours pour contribuer à financer le reste à charge d'opérations foncières. Les cessions sont soumises à TVA, dont le régime applicable sera déterminé au moment de la cession.
- Il convient de conclure une convention d'opération entre la commune, Grenoble Alpes Métropole (GAM) et l'EPFL-D pour fixer les conditions de portage dudit bien :
 - La durée : 4 ans,
 - La collectivité garante : commune de Meylan,
 - Les modalités de gestion, Les modalités de cession, Les modalité de paiement fractionné et échelonné,
 - Les conditions d'exercice de la décote foncière prévisionnelle de l'EPFL-D (15 % du prix de revient),
 - La mobilisation du fonds d'aide exceptionnelle détenu par la COMMUNE DE MEYLAN (à hauteur de 100 000 €)



Christine ELISE

Conseillère municipale déléguée au foncier, aux jardins et ruchers partagés et à l'international

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider de conclure une convention d'opération avec GAM et l'EPFL-D, portant sur les parcelles cadastrées section AL numéros 181-182, situées au 33 chemin de la Revirée à MEYLAN, Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ULIS (UNITÉ LOCALISÉ POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) DE LA VILLE DE VILLARD-BONNOT POUR DES ENFANTS DOMICILIÉS À MEYLAN AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 (Délibération 2025-09-29_13)

OBJECTIFS

- Scolarisation de deux enfants domiciliés à Meylan pour l'année scolaire 2024/2025 dans l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) de la Ville de Villard-Bonnot
- La présente convention est conclue entre la commune de Villard-Bonnot et la commune de Meylan pour une participation financière aux dépenses de fonctionnement et d'entretien, en contrepartie de l'accueil dans la classe ULIS de Villard-Bonnot de deux enfants résidents sur la commune de Meylan.
- La participation financière annuelle par élève est calculée selon les modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération.
- La participation de la commune de Meylan s'élève donc à 2 028,84 € pour Villard-Bonnot.



Véronique CLERC

Adjointe déléguée à l'enfance

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approuver la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants domiciliés à Meylan accueillis en classe ULIS durant l'année scolaire 2024/2025 à l'école Libération de Villard-Bonnot pour un montant de 1 014,42 € par élève, soit un montant total de 2 028,84 €,

Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la participation financière aux frais de fonctionnement, annexée à la présente délibération, ainsi que tout document y afférent, pour les enfants domiciliés à Meylan accueillis en ULIS durant l'année scolaire 2024/2025



CONVENTION AVEC GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE RELATIVE À L'ABONNEMENT VIA L'UGAP AU SERVICE ACCEO, SERVICE D'ACCUEIL EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

(Délibération 2025-09-29_14)

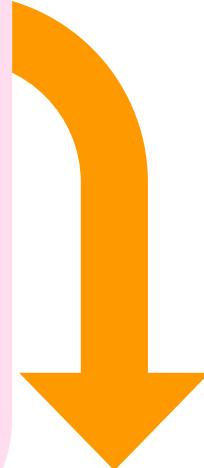
OBJECTIFS

- Nécessité de faciliter l'accès des personnes sourdes, sourdes-aveugles, malentendantes, et aphasiques qui ne peuvent pas, à ce jour, accéder aux différents services téléphoniques dès lors que cela nécessite une traduction ou une transcription.
- Le service ACCEO permettra à la commune de Meylan de répondre à son obligation réglementaire et ainsi, d'être jointe au téléphone et de faciliter l'accueil et les échanges avec les usagers sourds, malentendants et aphasiques.
- La commune s'engage à mettre gratuitement à disposition le matériel suivant pour le fonctionnement du service : Un double écran ou tablette / un accès en ligne ayant un débit suffisant (échanges en visio au guichet d'accueil) /organiser l'accueil pour proposer ce service en toute confidentialité / mettre en ligne le lien URL de l'application Accéo sur le site internet de la commune pour l'accès au service
- La convention est conclue pour une durée de 4 ans. Le coût annuel est établi dans la convention de groupement de commandes



Céline BECKER

Adjointe déléguée à la culture
et à l'accessibilité



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider d'adhérer au groupement de commandes proposé par Grenoble-Alpes Métropole,
Approuver la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération,
Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toute pièce afférente.

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

19h30

I'heure citoyenne

Le Plan Climat





UNE HEURE CITOYENNE POUR...

- ... échanger
- ... débattre
- ... réfléchir
- ... coconstruire



04 76 41 69 75

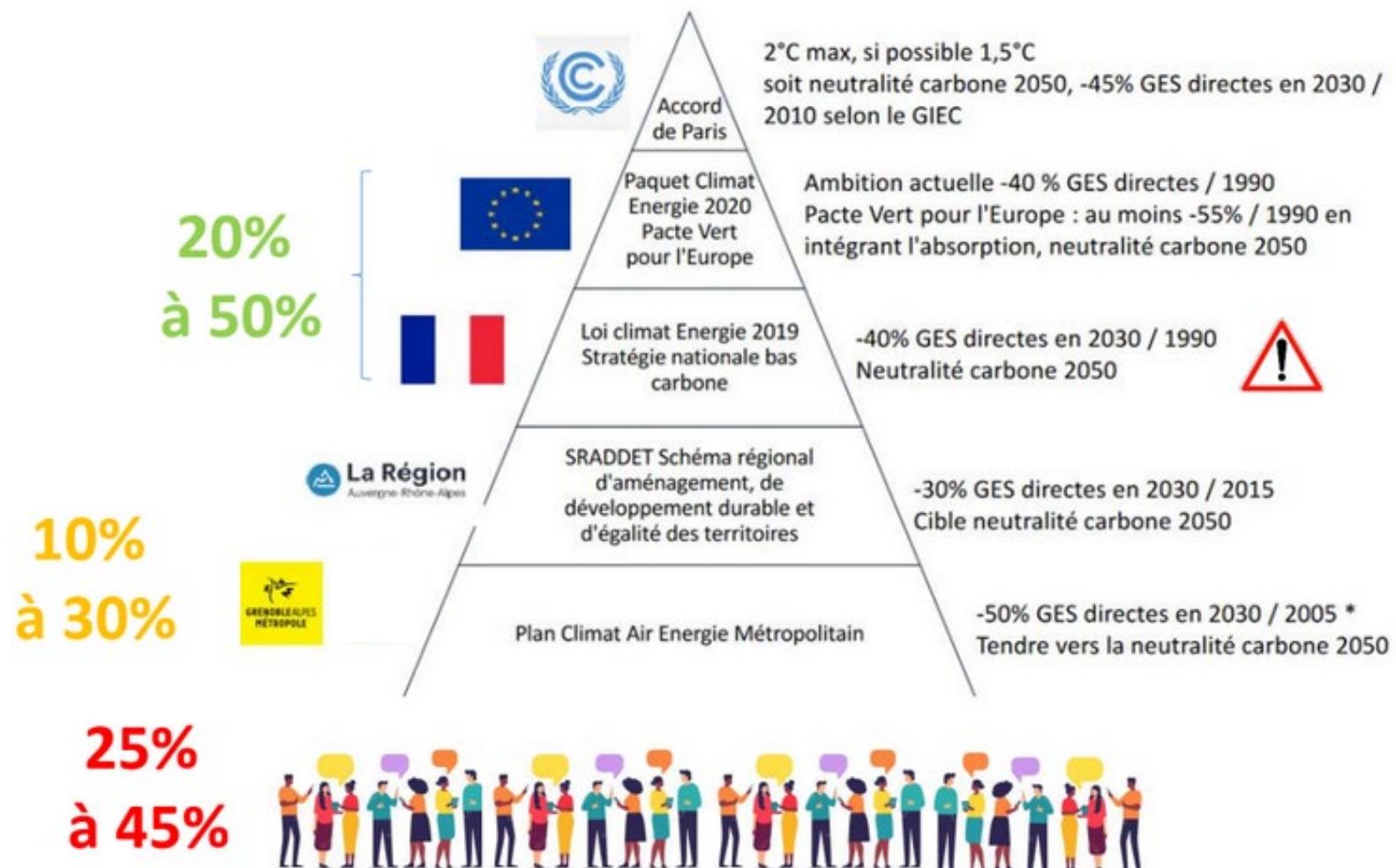


YouTube
Id : ville meylan

Heure citoyenne

Plan Climat *Périmètres et tendances*

La Pyramide des intentions

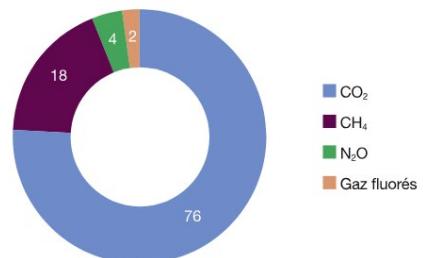


Où en sommes nous ?

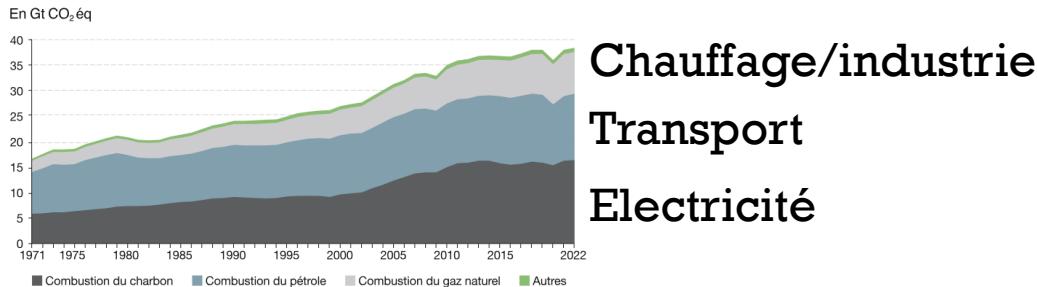
Pourquoi l'énergie ?

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS TOTALES DE GES (HORS UTCATF*) EN 2022

En %



ÉMISSIONS DE GES PAR COMBUSTIBLE DANS LE MONDE

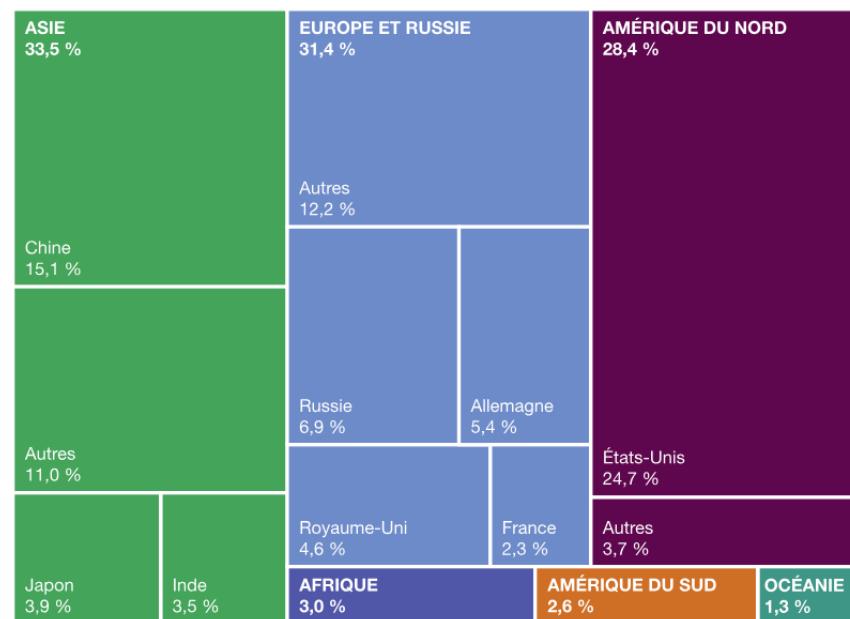


Chauffage/industrie
Transport
Électricité

Qui depuis quand ?

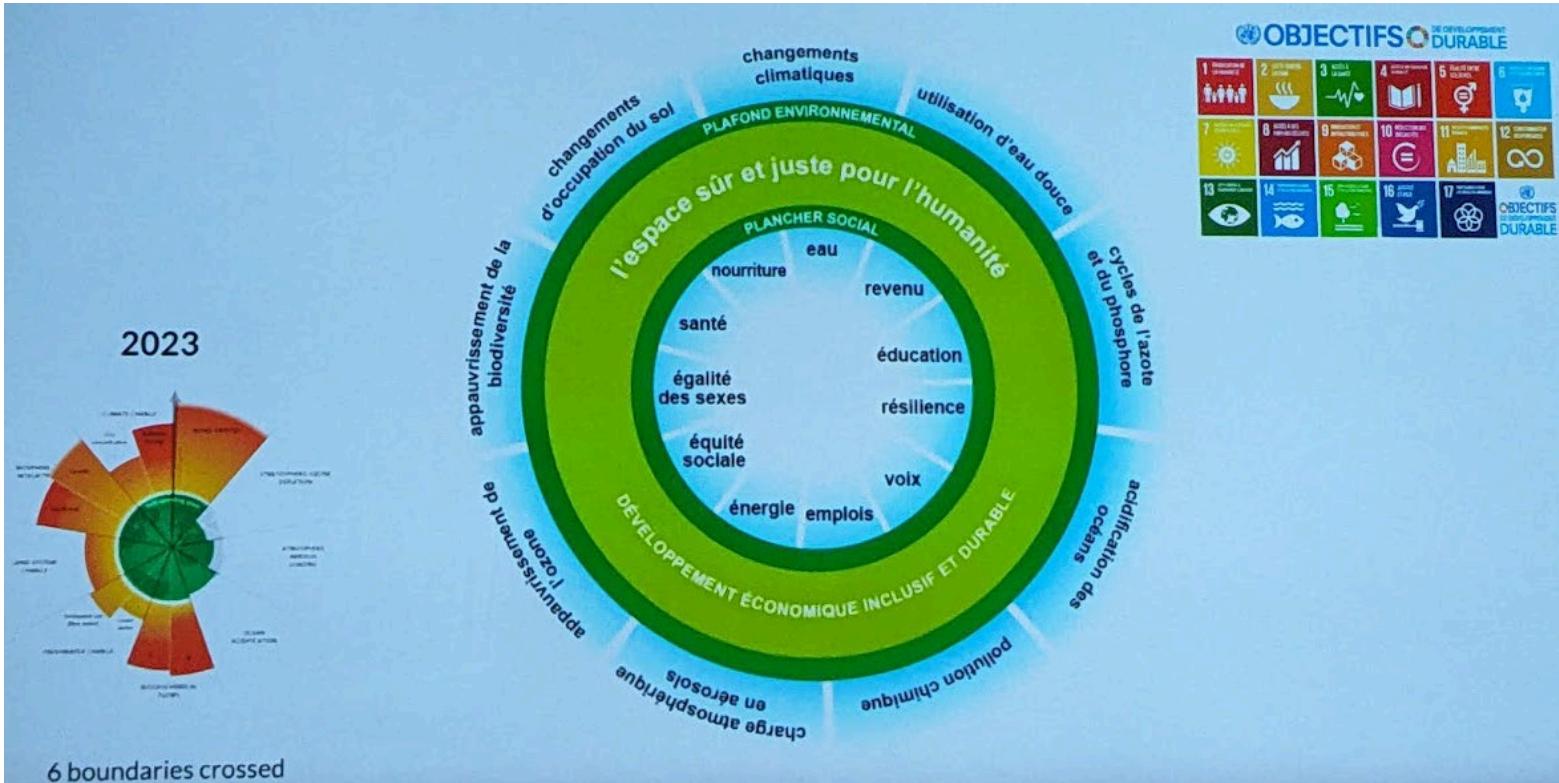
ÉMISSIONS CUMULÉES DE CO₂ DEPUIS 1750 PAR GRANDE RÉGION DU MONDE

En Mt CO₂



Où en sommes nous ?

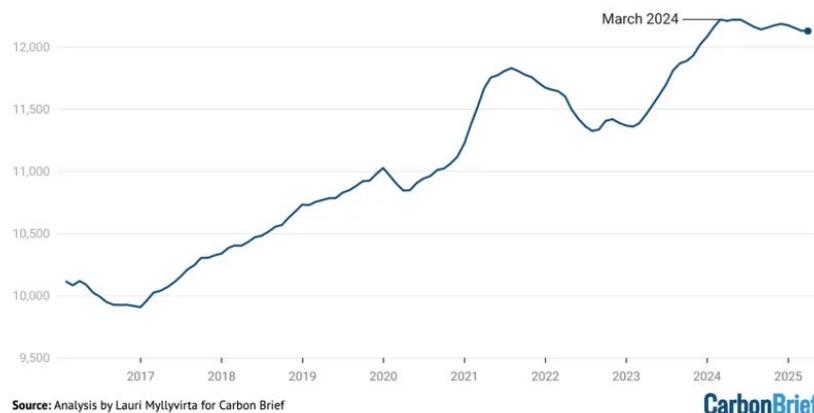
D'autres façon d'observer les évolutions – Aller au-delà du climat



Quelles tendances ?

China's CO₂ emissions drop due to clean energy for first time

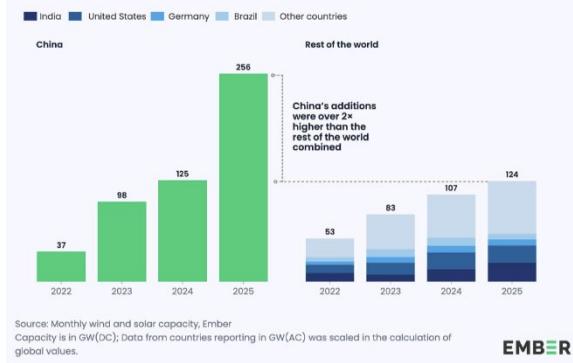
Emissions from fossil fuels and cement, MtCO₂, rolling 12-month totals



CarbonBrief
CLIMATE ON CLIMATE

China installed more than twice as much solar capacity in the first half of 2025 as the rest of the world combined

Solar capacity additions in first half of each year (GW)

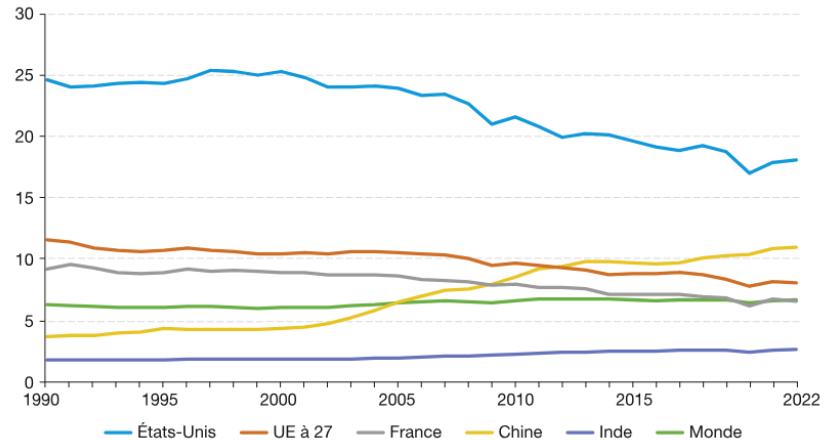


Electrification
Véhicule électriques
Hydrogène
Stockage d'électricité

...

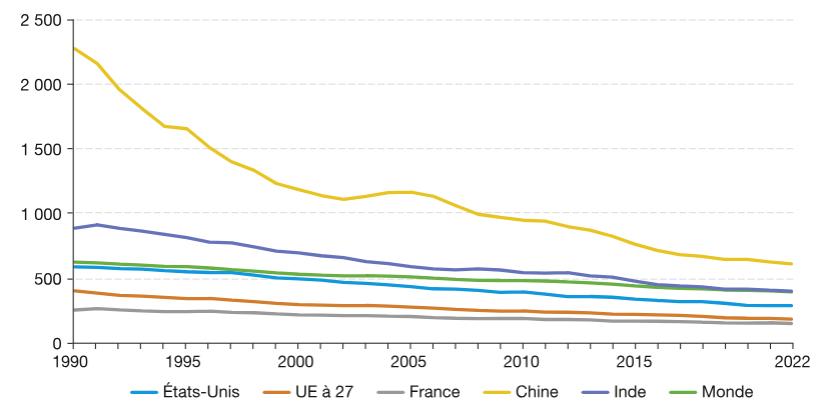
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR HABITANT DANS LE MONDE ENTRE 1990 ET 2022

En t CO₂ éq/habitant



ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES RAPPORTÉES AU PIB DANS LE MONDE ENTRE 1990 ET 2022

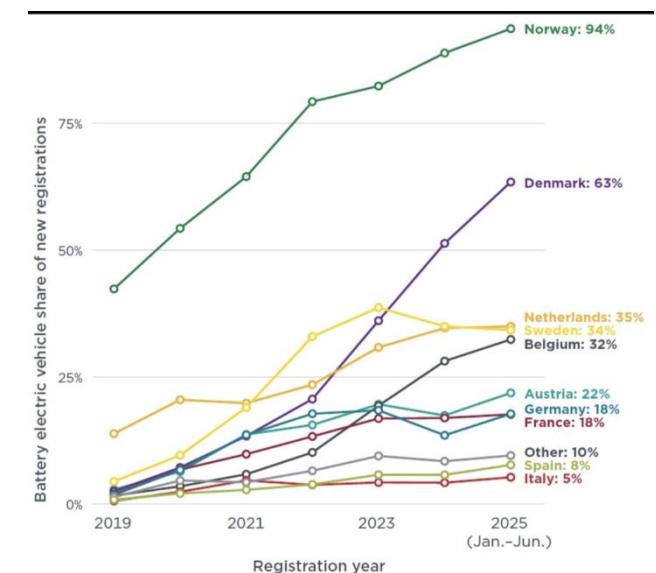
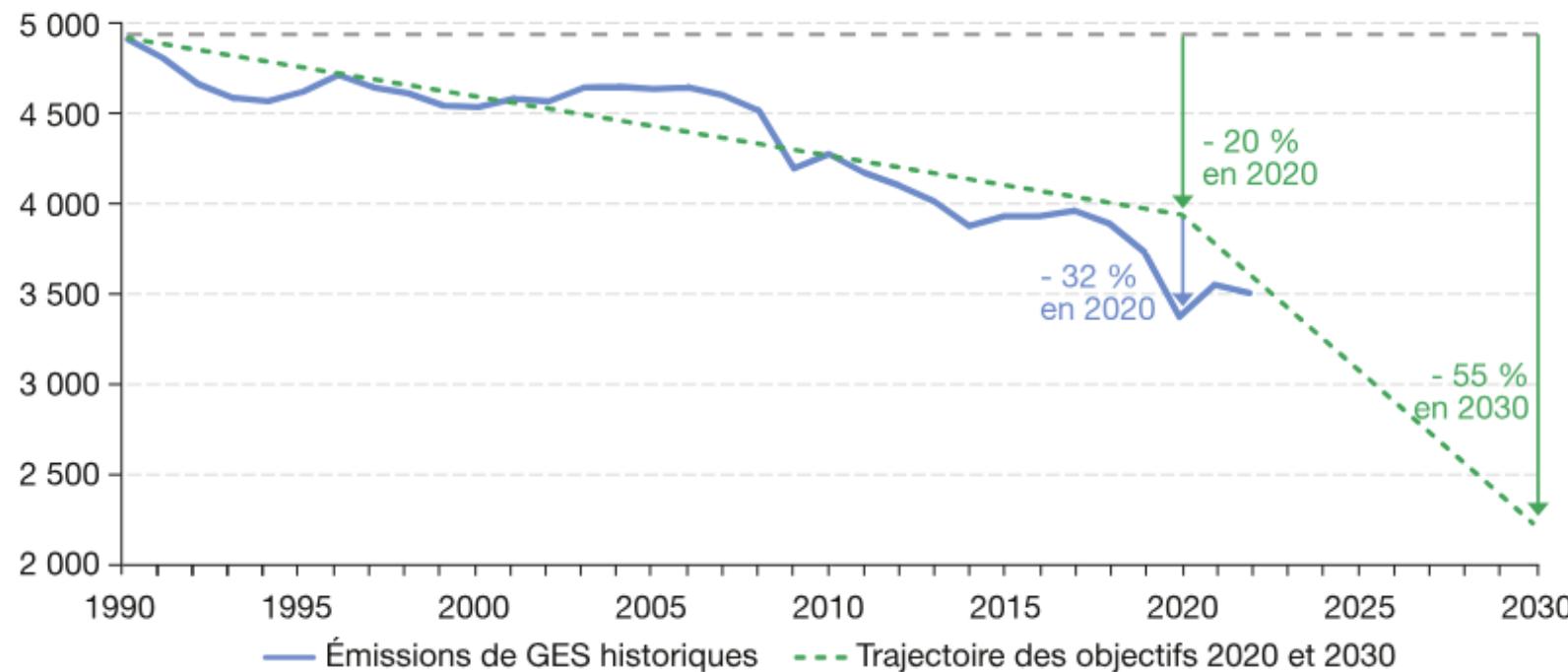
En t CO₂ éq/million de \$2017 PPA



L'échelon européen – Fit for 55

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS L'UE À 27 ET TRAJECTOIRE DES OBJECTIFS 2020 ET 2030

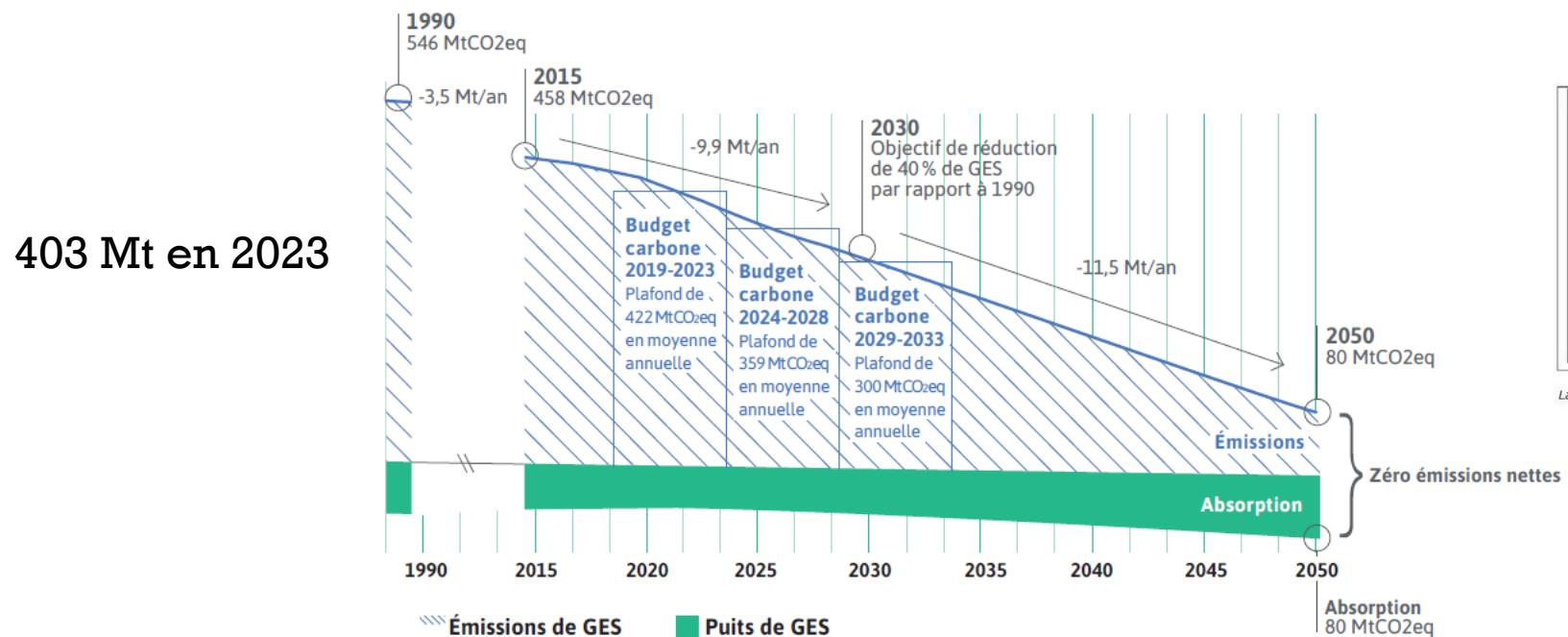
En Mt CO₂ éq



L'échelon national – SFEC

Evolution des émissions et des puits de gaz à effet de serre sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq)

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



La Stratégie nationale-bas carbone, la Programmation pluriannuelle de l'énergie, le Plan national d'adaptation au changement climatique

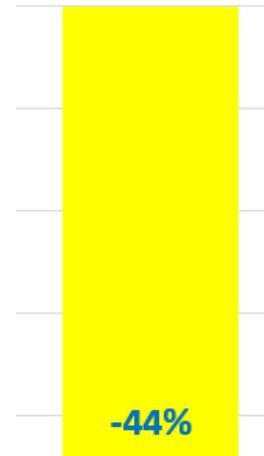
L'échelon Métropolitain – PCAEM

Evolutions 2005 - 2022

AIR

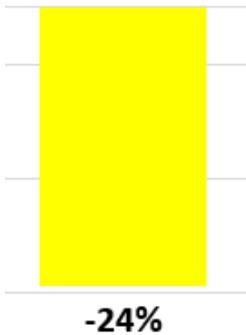


GES



Objectif PCAEM 2030
- 50 %

Energie



Objectif PCAEM 2030
- 40 %

L'échelon communal - TERRITOIRE

ENERGIE

GES



ville de
meylan

L'échelon Communal - TERRITOIRE

Utilisation des dispositifs métropolitains

123 foyers accompagnés dans Mur Mur, 46 rénovés

(2,6% du parc rénové 2016 – 2023)
20 mono-gestes déclarés/an

10 000 logements répartis en
3 600 bâtiments (dont 2000 maisons)



50 foyers équipés par an



30 accompagnées, 8 rénovées

(1648 et 532 logements)
(9% du parc rénové 2010 – 2023)



170 Primes Air Bois
(13% du parc remplacé 2015 – 2023)
(1450 potentielles)



L'échelon Communal - TERRITOIRE

Utilisation des dispositifs métropolitains

200 primes vélos délivrées

(2023 – 2025)



IRVE

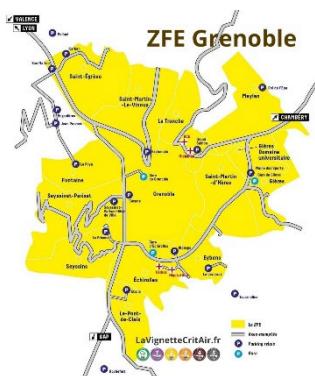
17 accompagnements

4 en travaux

(2022 – 2024)



25 accompagnements ZFE
(2400 potentiels)



600 passages/j devant l'hôtel de ville

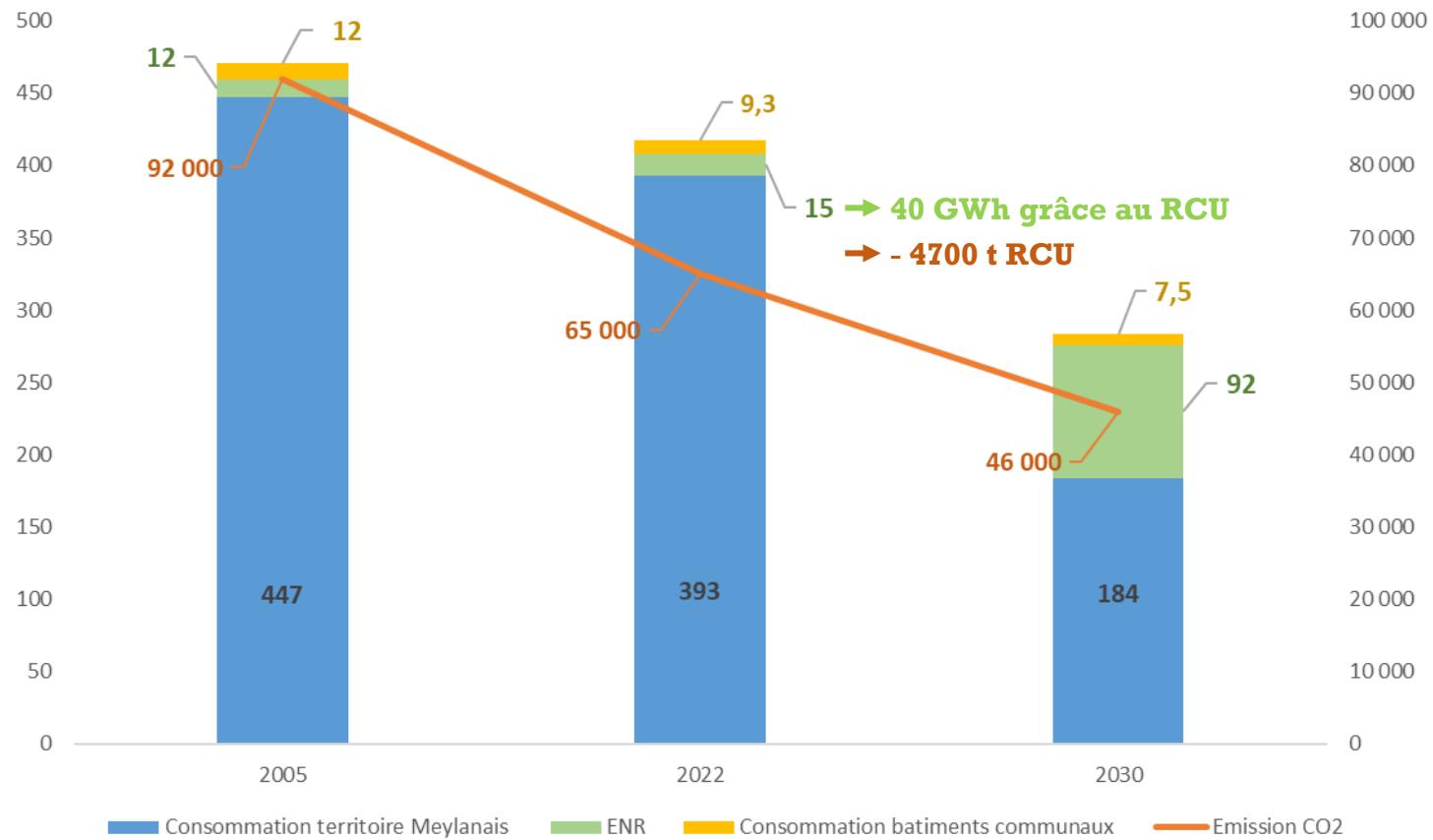


800 véhicules électriques
(13 400 en circulation)



L'échelon Communal

Exemple d'interaction strate métropolitaine/communale



L'échelon communal

Une énergie locale et vertueuse

- 30% d'énergie consommée (estimée) dans le patrimoine communal grâce à des rénovations ambitieuses (bâti, éclairage public), la sobriété des agents municipaux et la régulation des systèmes de chauffage.

Augmentation des énergies renouvelables avec l'arrivée du chauffage urbain et le développement du photovoltaïque.



Un budget à visée environnementale

La commune a utilisé la méthode de l'institut "I4CE" pour définir la répartition de ses dépenses d'investissement en faveur du climat. 56 % des dépenses d'équipement de la commune sont classées favorablement, 41 % comme neutres. Seules 3% sont défavorables.

5,6 M€
D'INVESTISSEMENTS
FAVORABLES AU CLIMAT
EN 2024

CEM



EXEMPLES DE CLASSEMENT DE DÉPENSES

FAVORABLES : RÉNOVATION DU CINE, MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC....

DÉFAVORABLES : ACHATS D'ORDINATEURS....

Des arbres pour ma ville

Les arbres occupent une place indispensable dans le paysage meylanais. Ils sont le trait d'union entre la ville et la nature. En 2021, l'indice canopée* de Meylan est de 26,8 %. En comparaison, celui de la Métropole est de 18,6 %.

L'enjeu pour demain est d'augmenter cet indice.

+700
ARBRES PLANTÉS
ENTRE 2020 ET 2025
INCLUANT LES ARBRES PLANTÉS
PAR LA MÉTROPOLE ET CEUX
DONNÉS AUX HABITANTS



* Rapport entre la superficie occupée par la couronne des arbres et celle du territoire

L'échelon communal

Le plan climat

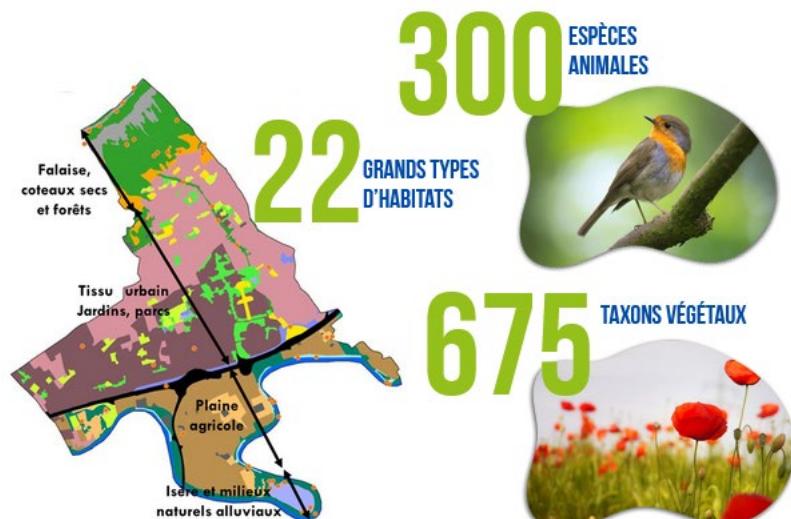
Tous les services de la mairie ont été mobilisés pour la mise en œuvre des 148 actions de la charte d'engagement de la commune de Meylan dans le Plan Climat 2020- 2026.

85 %
TAUX DE MISE
EN ŒUVRE
DU PLAN CLIMAT
COMMUNAL



Biodiversité à Meylan

De 2019 à 2021, un Atlas de la biodiversité communal a été réalisé avec les associations naturalistes (LPO, Gentiana) et les Meylanais. Cette mobilisation a permis de mieux connaître la richesse animale et végétale de la commune. Des inventaires se poursuivent pour assurer le suivi de certaines espèces.



Quand la pause/pose s'impose

Depuis 3 ans, de nouveaux équipements sont venus agrémenter les cheminements, à l'image des bancs et fauteuils installés dans le cadre du Plan Marche. L'objectif est de mieux équiper l'ensemble de la commune, afin de faciliter/inciter à la pratique de la marche sur tout le territoire et à tout âge !

49
NOUVEAUX BANCS ET
FAUTEUILS POSÉS
EN 3 ANS, EN PLUS DE
L'ENTRETIEN DE CEUX
EXISTANT

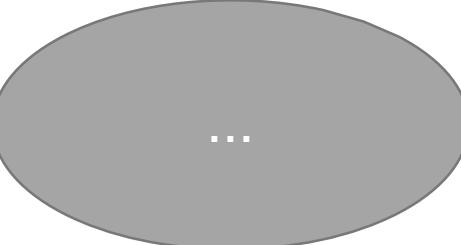
Légende
Installation des bancs
En 2023
En 2024
En 2025
· Banc existant
Fond Open Street Map



L'échelon communal



Marchés
publics



Meylan
engagée
dans MPro

Education le
CINE

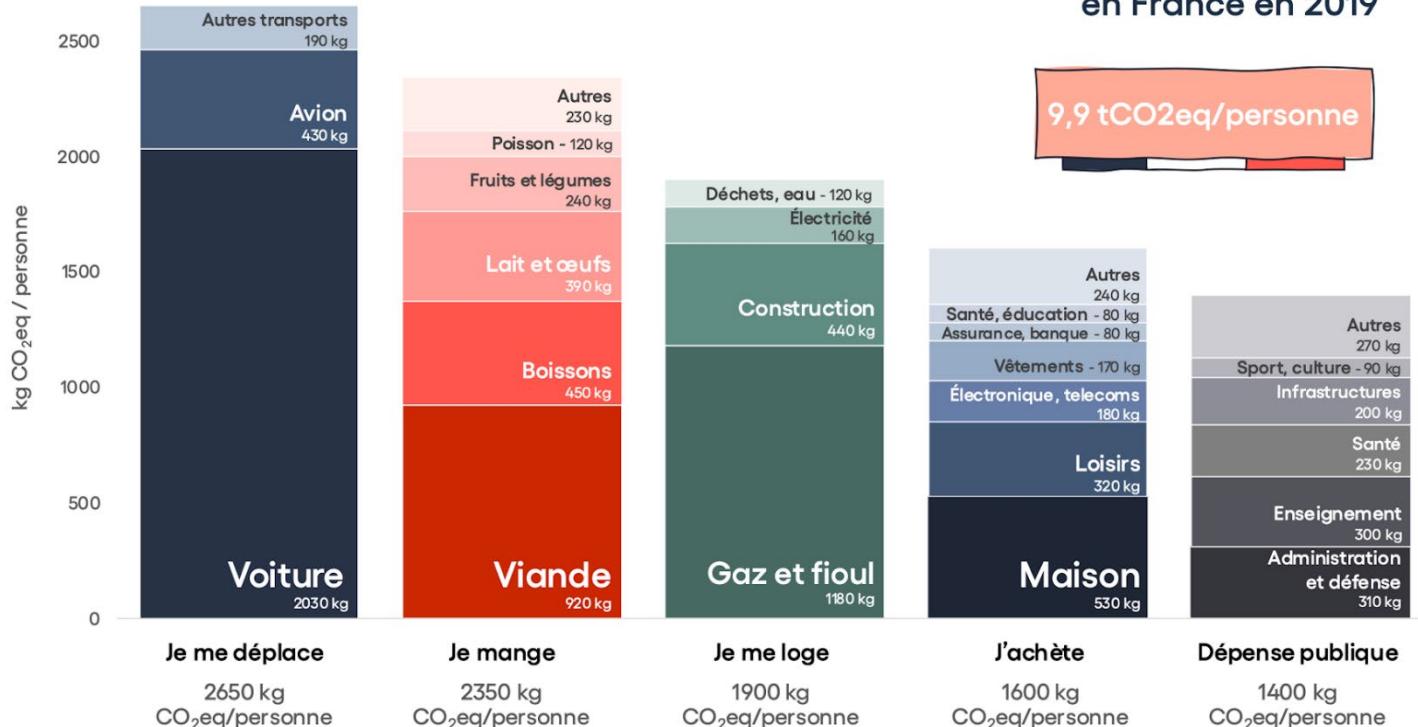
Desimperméabilisation

Alimentation
dans les
cantines



L'échelon Individuel

carbone4 MY CO₂



Gaz inclus : CO₂ (hors UTCATF France), CH₄, N₂O, HFC, SF₆, PFC, H₂O (trainées de condensation).

Source : MyCO₂ par Carbone 4 d'après le ministère de la Transition écologique, le Haut Conseil pour le Climat, le CITEPA, Agribalyse V3 et INCA 3.

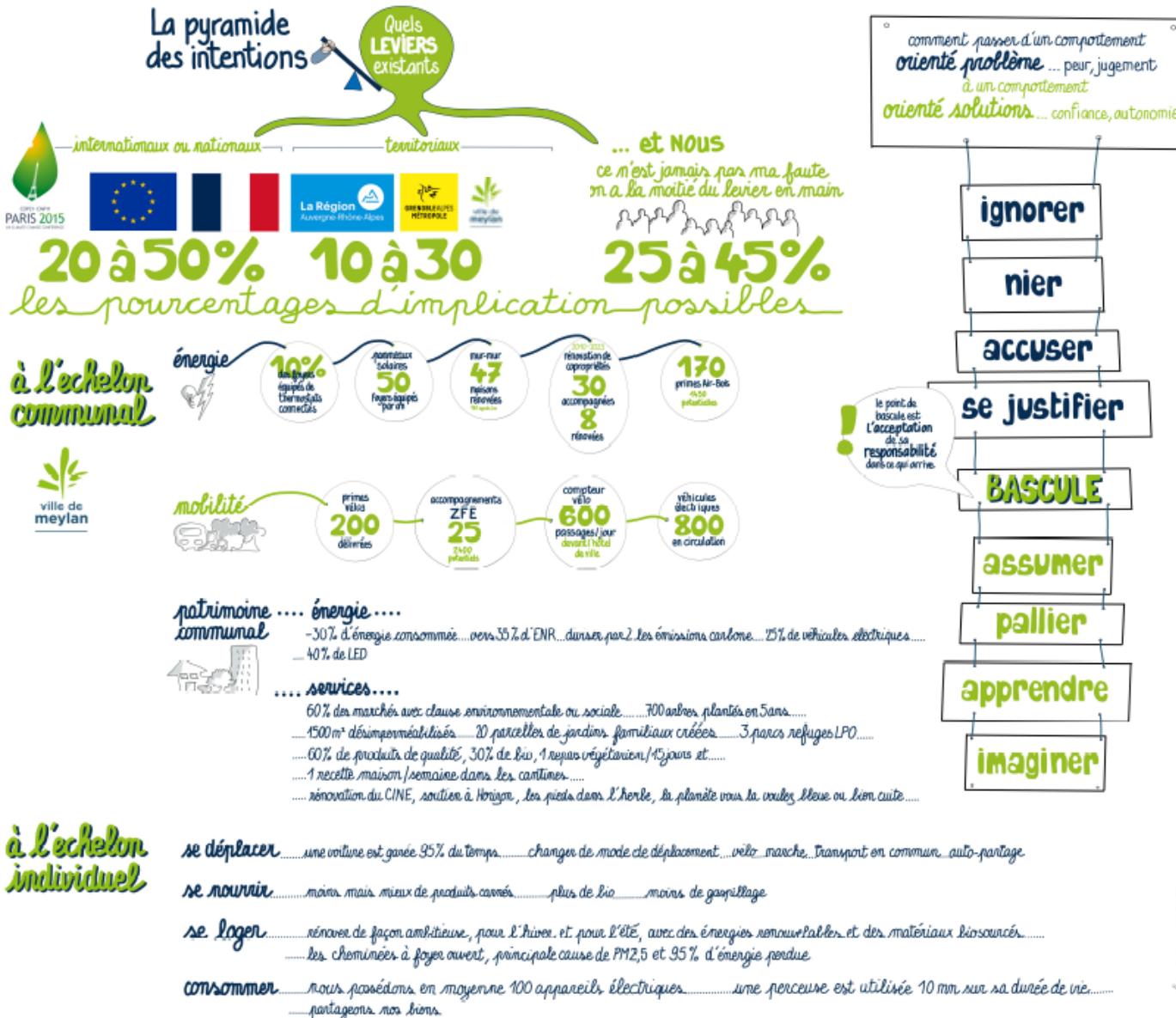
CONCLUSIONS

- La **responsabilité** de l'action est partagée et chacun doit prendre sa part en **conscience, prendre soin des communs**
- Seule la **somme des actions de chaque strate** peut permettre l'atteinte des objectifs et **chaque strate a son rôle à jouer**
- Le volet **atténuation** est **techniquement réalisable** dans le temps
- L'urgence réside aujourd'hui dans **l'adaptation et la gestion des crises** à venir
- Il n'y a **pas de réponse unique** au problème ni de « solution » sans effet négatif
- La **sobriété assumée** est la mesure la plus efficace; réponse à des besoins qui aient du sens
- La question climatique n'est qu'une partie des **défis environnementaux** auxquels nous sommes confrontés
- Au-delà des chiffres et de la comptabilité carbone, c'est la question de la **qualité du vivre ensemble** qui se pose (chaque mot compte)

Questions



Mardi 17 juin 2025 hôtel de ville Meylan
Bilan du PLAN CLIMAT





UNE HEURE CITOYENNE POUR...

- ... échanger
- ... débattre
- ... réfléchir
- ... coconstruire



04 76 41 69 75



YouTube
Id : ville meylan



PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal
29 septembre 2025

c'est **votre**
rendez-vous
citoyen

2^{ème} partie





DEMOCRATIE

Depuis le 23 septembre



Inscriptions mutuelle communale



ECOLOGIE

02
Octobre



Salle Décibeldonne

Signature des actes de vente et d'acquisition
en vue des travaux



SOLIDARITE

Jusqu'au
31
octobre



Noël des seniors : inscrivez-vous avant le 31/10

08
Octobre



06/14
Octobre

VIEILLIR
UNE FORCE
À PARTAGER !



05
Octobre

Permanence des élus



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

08
Octobre



REUNION PUBLIQUE
**BUCLLOS
GRAND-PRE**



OBJECTIFS

- Une impasse communale située entre les 11 et 13 avenue du Granier dessert de nouvelles résidences immobilières sur les parcelles AZ 30, AZ 34, et AZ 325
- Le vote des nouveaux résidents dans le cadre d'une consultation durant l'été 2025, retenant la dénomination « chemin du Noyer » parmi quatre noms proposés évoquant des bois utilisés en lutherie, en écho à la proximité de la Maison de la Musique : Acajou, Épicéa, Noyer et Palissandre.



Antoine JAMMES

Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider d'adopter la dénomination « chemin du Noyer » pour l'impasse communale située entre les 11 et 13 avenue du Granier et qui dessert de nouvelles résidences immobilières sur les parcelles AZ 30, AZ 34, et AZ 325,

Décider d'adopter une numérotation numérique des bâtiments construits et en construction sur la voie (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération),
Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL RETRAÇANT L'ACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE DE GRENOBLE-ALPES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-39 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 (Délibération 2025-09-29_16)

OBJECTIFS

- Le rapport d'activités de Grenoble-Alpes Métropole retrace les activités menées par la Métropole au titre de l'exercice 2024
- Ce rapport a pour objectif d'une part, d'assurer la communication par la Métropole de l'ensemble des activités ayant eu lieu au sein de l'intercommunalité au titre de l'année écoulée, et d'autre part de permettre aux communes membres de l'EPCI de suivre les performances réalisées par l'établissement
- Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités de Grenoble-Alpes Métropole pour l'exercice 2024 en application de l'article L.5211-39 du CGCT.



Mélina HERENGER
1^{ère} adjointe, déléguée aux ressources

Prendre acte du rapport d'activités annuel ci-annexé retraçant l'activité de Grenoble-Alpes Métropole en application de l'article L.5211-39 du CGCT au titre de l'exercice 2024.



Rapport Annuel d'activités GAM

2024 en images

Carte d'identité express

Lutte contre le
changement climatique

Environnement et service
public

Cohésion sociale

Aménagement du
territoire

Economie et attractivité

Proximité et espaces
publics

Pilotage et transformation
numérique

Les moyens au service
des ambitions



49
communes

455 436
habitants

Superficie
546 km²

23 communes dans le périmètre
des Parcs naturels régionaux
de Chartreuse et du Vercors

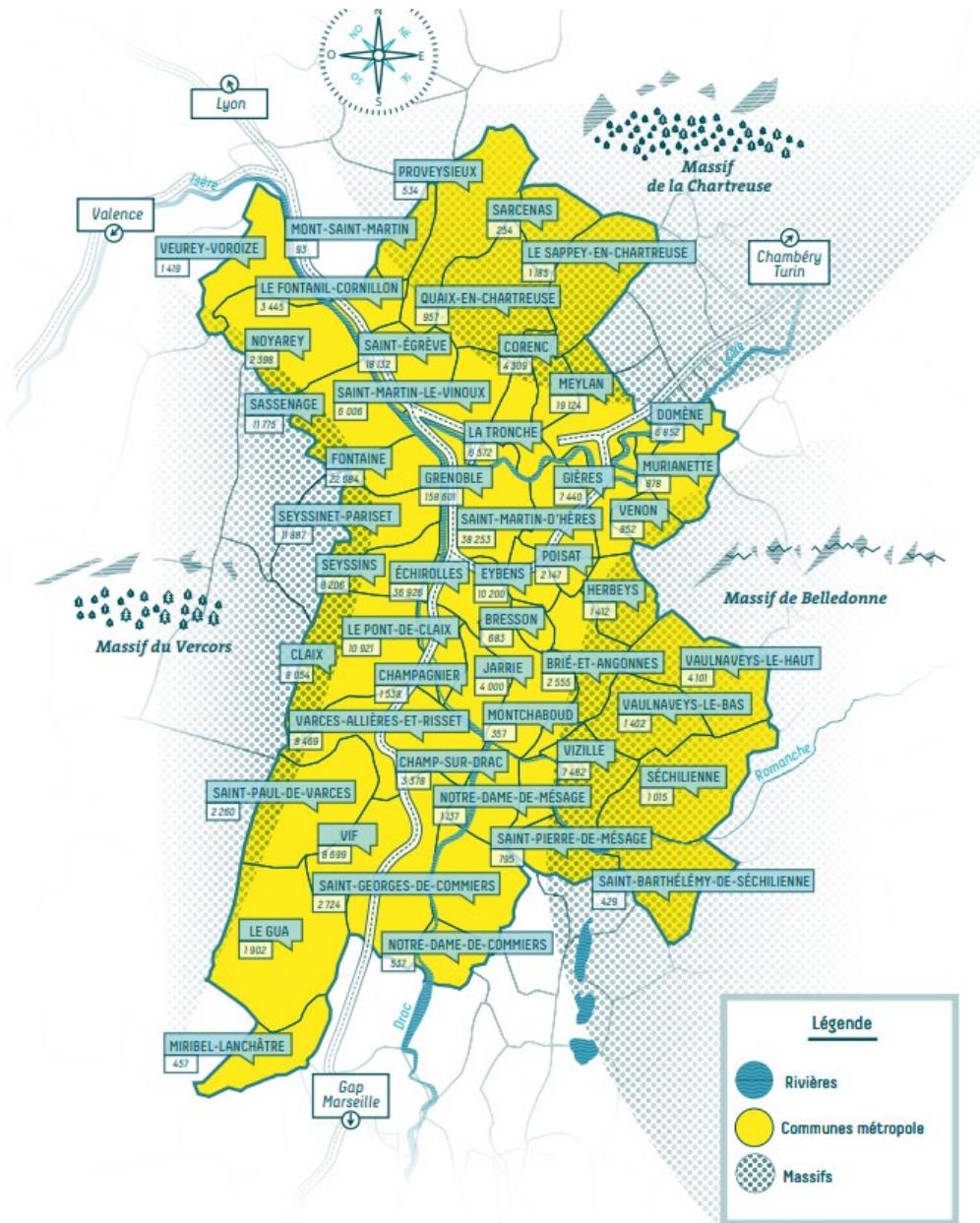
COMMUNE LA PLUS PEUPLÉE
Grenoble (158 601 habitants)

COMMUNE LA MOINS PEUPLÉE
Mont-Saint-Martin (93 habitants)



3 élus métropolitains meylandais





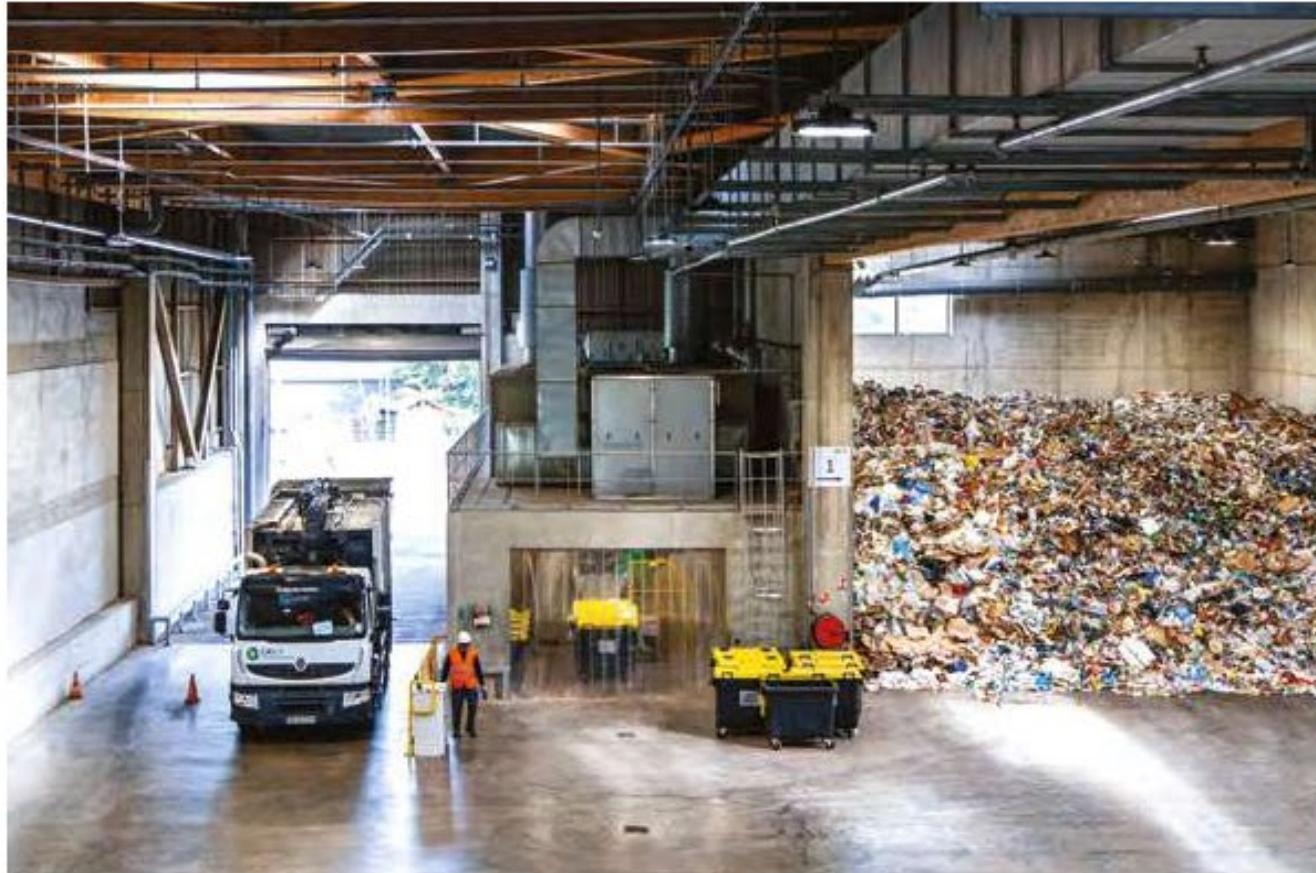
...

- 4^{ème} **Fontaine** **22684 hab**
- 5^{ème} **Meylan** **19124 hab**
- 6^{ème} **St-
Egrève** **18132 hab**

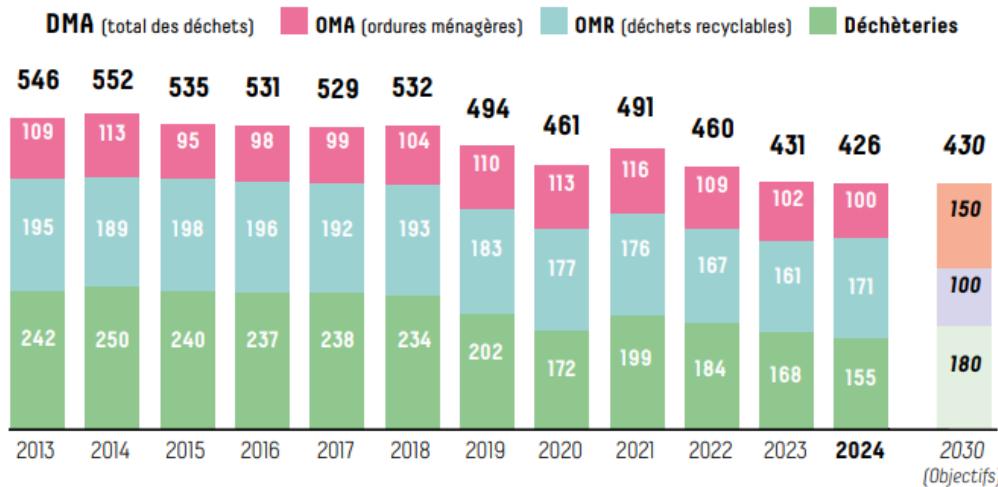
 JANVIER

MODÈLE DU GENRE, LE CENTRE DE TRI DES DÉCHETS ATHANOR OUVRE SES PORTES

La Métropole inaugure un nouveau centre de tri des déchets, construit en partenariat avec 6 territoires voisins, sur le site d'Athanor à La Tronche. Un outil moderne et performant, bien intégré dans le paysage, qui assure le traitement des déchets de 740 000 habitants.



Évolution des tonnages de déchets (kg/an/habitant)



Chiffres régionaux 2023

DMA : 510

OMR : 203

Recyclables : 88

Déchèteries : 219

Commentaire

Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont encore en légère baisse par rapport à l'année précédente et en dessous de l'objectif 2030 du schéma directeur déchet.

Ce résultat est dû essentiellement à une diminution des tonnages collectés en déchèterie, plus importante que la hausse des ordures ménagères.

À noter toutefois qu'en 2024, les déchets des services techniques municipaux ont tous été gérés directement par les communes (en 2023, 8 000 tonnes avaient transité par des bennes de la Métropole, le traitement avait été refacturé aux communes). On observe aussi une augmentation des déchets verts (facteur externe avec une météo favorable) et des déchets d'ameublement (mise sur le marché en augmentation), plus de 3500 tonnes au total sur ces 2 flux.

A Meylan:

- Projet d'extension de la déchetterie

PÉRIMÈTRE DU RÉSEAU DE CHALEUR

- Réseau de chaleur
- Projets privés
- Moyens de production

Réseau de chaleur urbain

 FÉVRIER

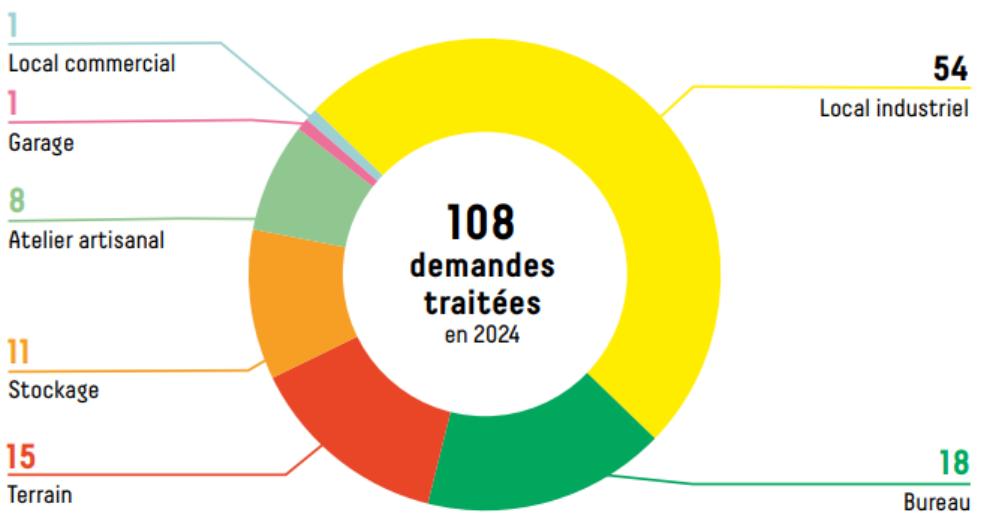
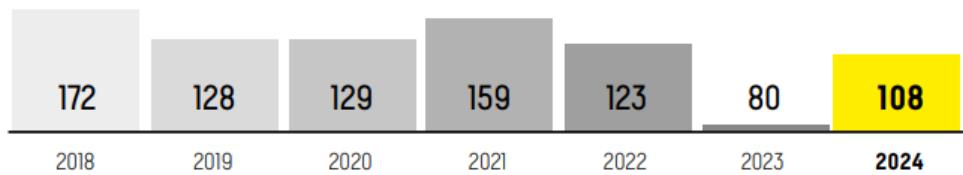
TECH&FEST, LE RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION

La première édition de Tech&Fest se tient à Alpexpo. Un évènement d'envergure nationale qui vise à célébrer l'innovation sous toutes ses formes, par le biais de conférences, rencontres, masterclass mais aussi de détente autour de concerts festifs.



■ Demandes d'implantations d'entreprises en 2024

Évolution du nombre de demandes traitées



Commentaire

Les demandes d'implantation sont en hausse en 2024 et restent majoritairement des demandes industrielles, pour trouver des fonciers pour développer leur projet immobilier.

Source : Direction du développement économique- Bilan 2024

Installations agricoles à la Taillat





SEPTEMBRE

LE 1000^E COMMERCE MÉTROPOLITAIN AIDÉ

La Casa Italiana, traiteur italien installé à Vif, a reçu deux aides de la Métropole, pour plus de 10 000 € au total, pour se moderniser et embellir sa façade. C'est le 1000^e commerce aidé, sur les 7 000 que compte le territoire métropolitain.

Travaux- C1+





LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES USAGERS DE LA BICYCLETTE DÉCOUVRE LA MÉTROPOLE

Le congrès annuel de la FUB, fédération française des usagers de la bicyclette, se tient au Centre de Congrès de Grenoble, en présence de l'ensemble des acteurs des mobilités alternatives, qui en profitent pour découvrir les aménagements cyclables de la Métropole.



■ Nombre d'arceaux posés

**630 arceaux posés
en 2024**

Commentaire

Le rythme de pose s'est accéléré depuis 2 ans pour répondre à la réglementation sur la sécurisation des traversées piétonnes (déplacement de la visibilité des 5m en amont des passages piétons).

Source : Service Prospective Politiques Publiques

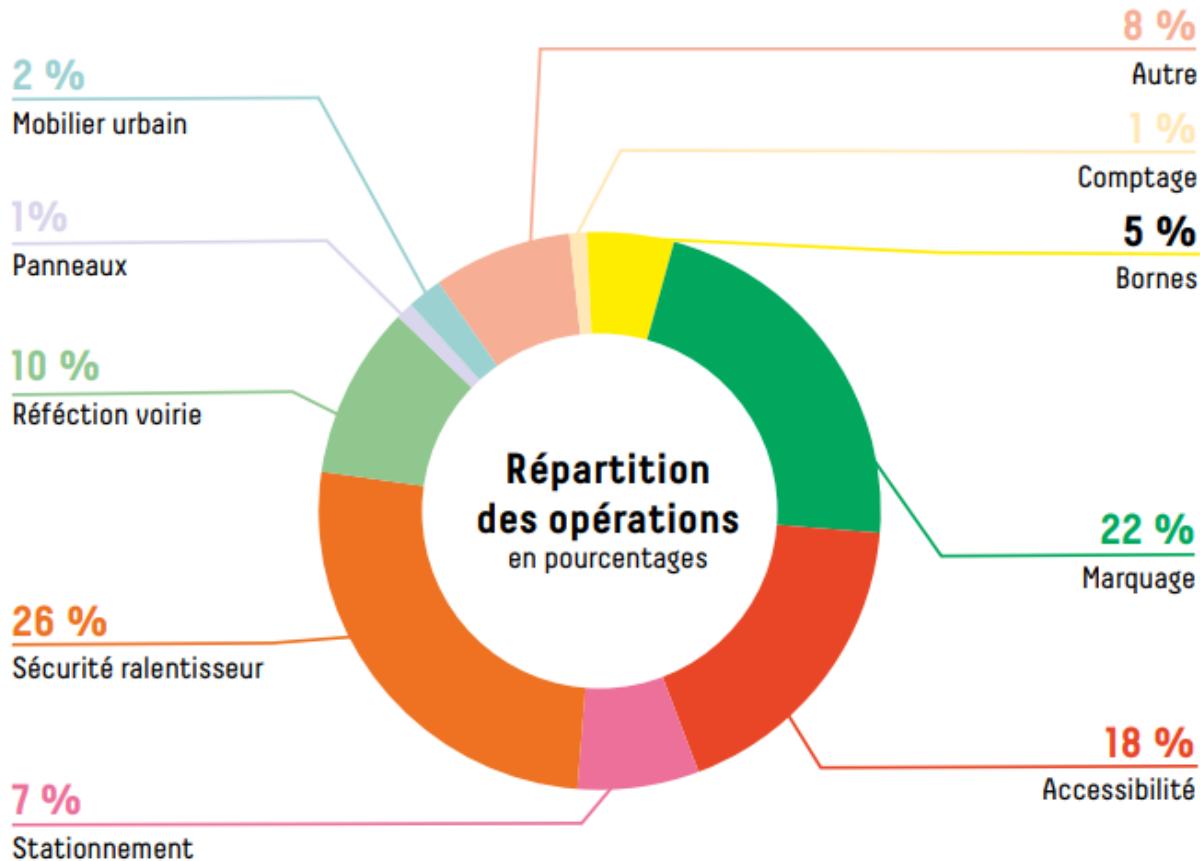


 OCTOBRE

LA ROUTE DE CHARTREUSE REFAITE À NEUF

Rénovation de la chaussée, création d'un trottoir, aménagement des carrefours, les travaux d'aménagement de la route de Chartreuse (RD512), à La Tronche qui permet notamment de rejoindre le col de Porte depuis La Tronche via le Sappey-en-Chartreuse, se sont achevés.

Travaux de proximité



Commentaire

L'enveloppe de proximité a été entièrement consommée par les communes, qui ont de plus en plus recours à l'abondement. Les principaux projets portent sur la sécurisation, le marquage et l'accessibilité.

Fonds de
concours pour les
travaux de
rénovation de la
piscine des Buclos



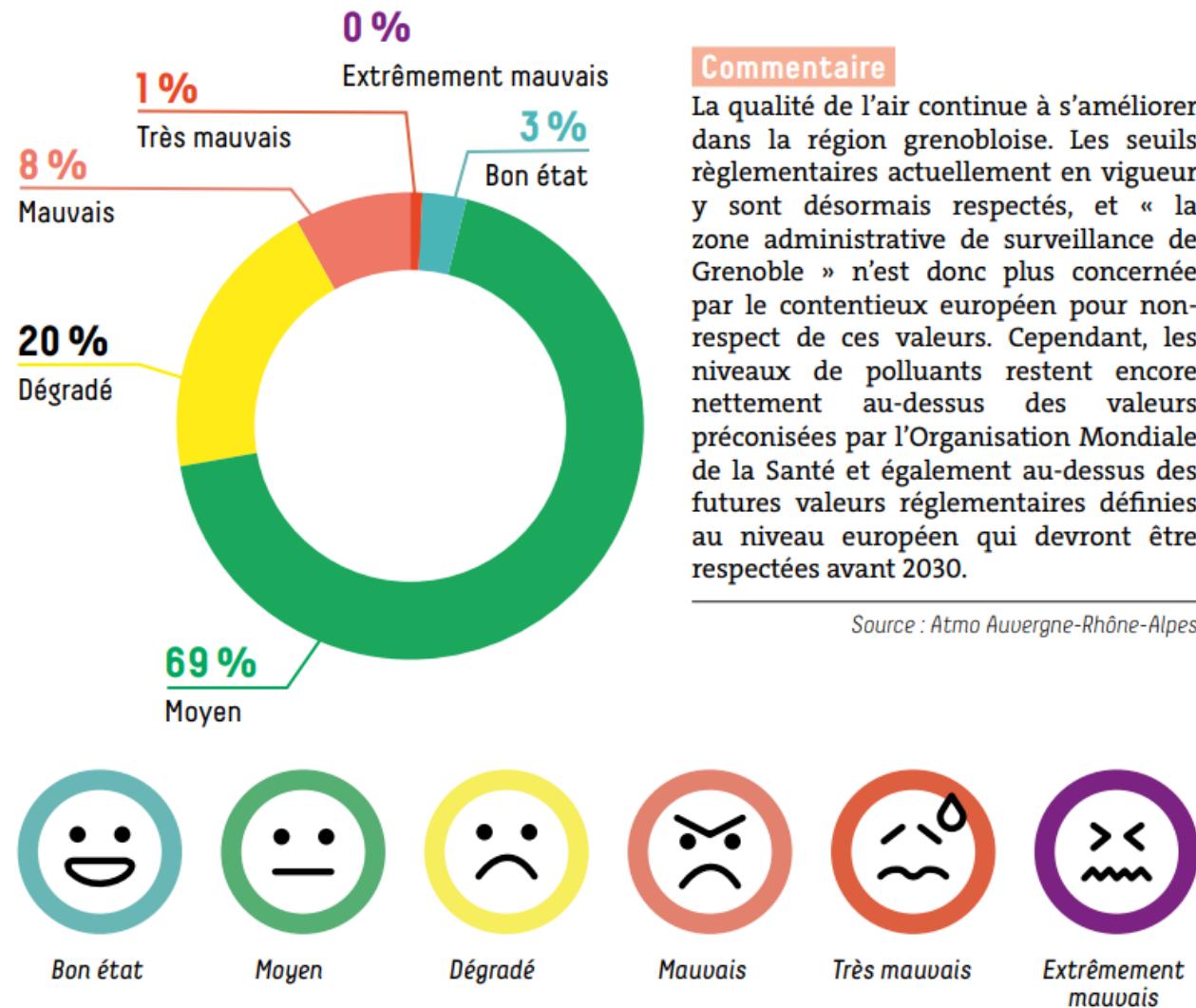
 NOVEMBRE

LA MÉTROPOLE CLASSÉE 1^{RE} POUR SES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

L'ADEME (agence de la transition écologique) récompense Grenoble Alpes Métropole pour ses politiques publiques environnementales à travers deux labels « Territoire Engagé Transition Écologique ».



Indices journaliers de qualité de l'air en 2024



 AOÛT

NETTOYAGE DÉCENNAL À AQUAPOLE

C'est l'heure du nettoyage décennal de la cloche du digesteur d'Aquapole, qui sert à produire du biogaz à partir des boues. La cloche de 120 tonnes et 24 mètres de diamètre est déposée pour plusieurs semaines de nettoyage et contrôle.



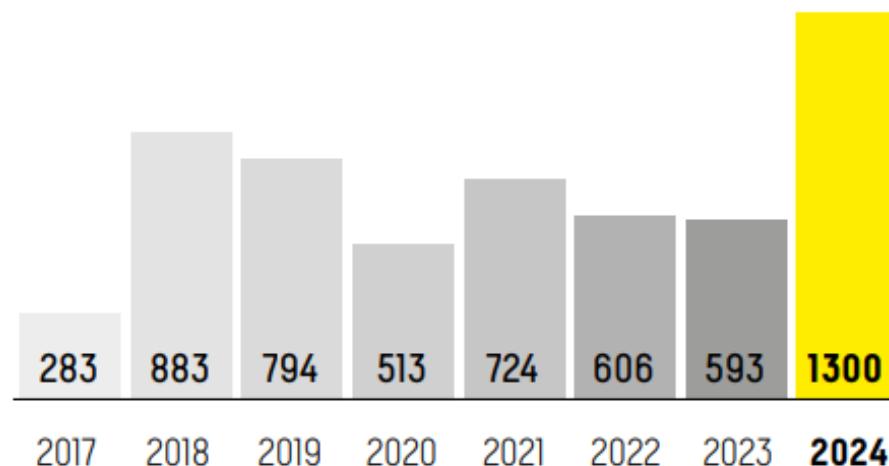
 NOVEMBRE

1 000ÈME MAISON INDIVIDUELLE RÉNOVÉE AVEC "MURMUR"

En participant à la rénovation thermique des logements, la Métropole souhaite encourager la sobriété, les économies d'énergies et améliorer le confort des habitants. Objectif : 3 000 maisons rénovées en 2030 avec MurMur.



■ Nombre de logements ayant voté des travaux - Mur Mur copropriétés



Commentaire

25 copropriétés soit 1300 logements ont voté des travaux de rénovation énergétique (contre 593 logements rénovés en 2023), soit un volume de décisions de travaux très supérieur à la moyenne 2018-2023 située à 685 rénovations / an. Au total, sur la période 2018-2024, 5413 logements ont été rénovés en copropriétés par le dispositif Mur Mur.

Source : DFH (Tableau de bord ALEC / SOLIHA)

 DÉCEMBRE

«ANGELA» POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

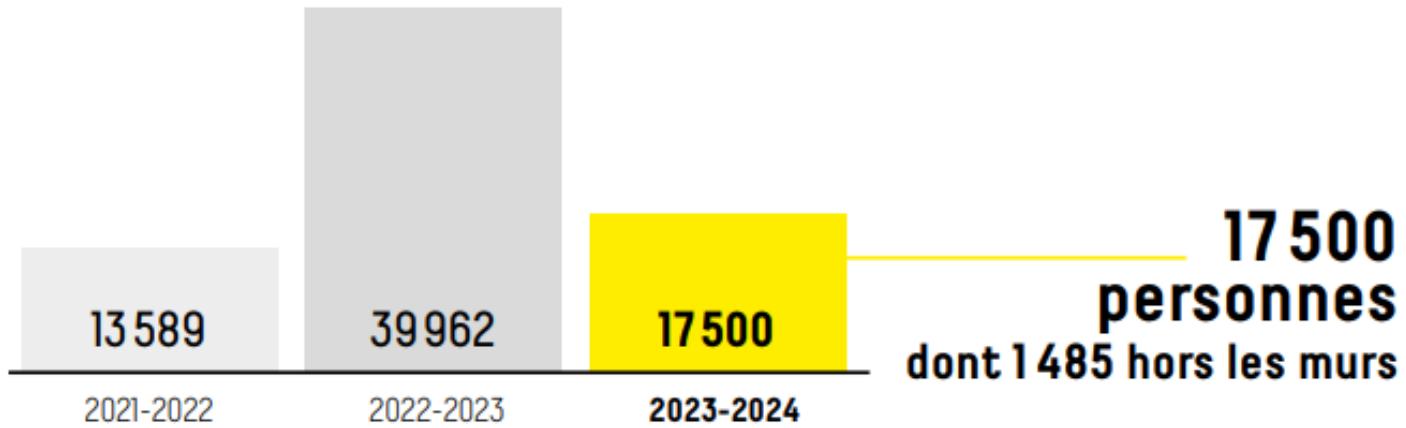
La Métropole s'inscrit dans le dispositif national de lutte contre le harcèlement de rue « Angela ». Les employés de commerces ou lieux accueillant du public sont sensibilisés pour accueillir les personnes importunées sur la voie publique.





Hexagone : Lancement de saison

■ Fréquentation de l'Hexagone

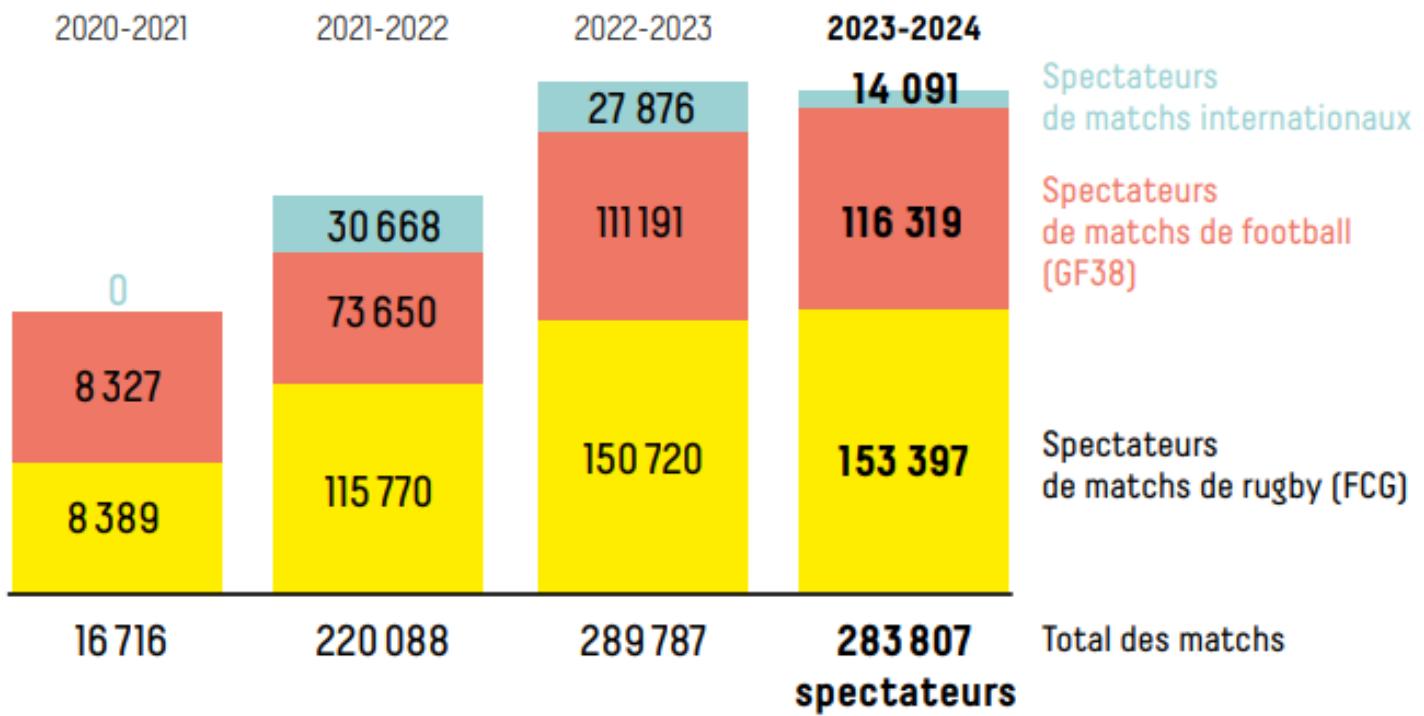


Commentaire

Entre la saison 2022/2023 et 2023 /2024, le taux de remplissage en salle passe de 65% à 73%. 2023/2024 est la première année d'une programmation de saison pour la partie hors les murs. Cette tendance se poursuivra pour la prochaine saison.

Source : Rapport d'activité Hexagone

■ Fréquentation du Stade des Alpes



Commentaire

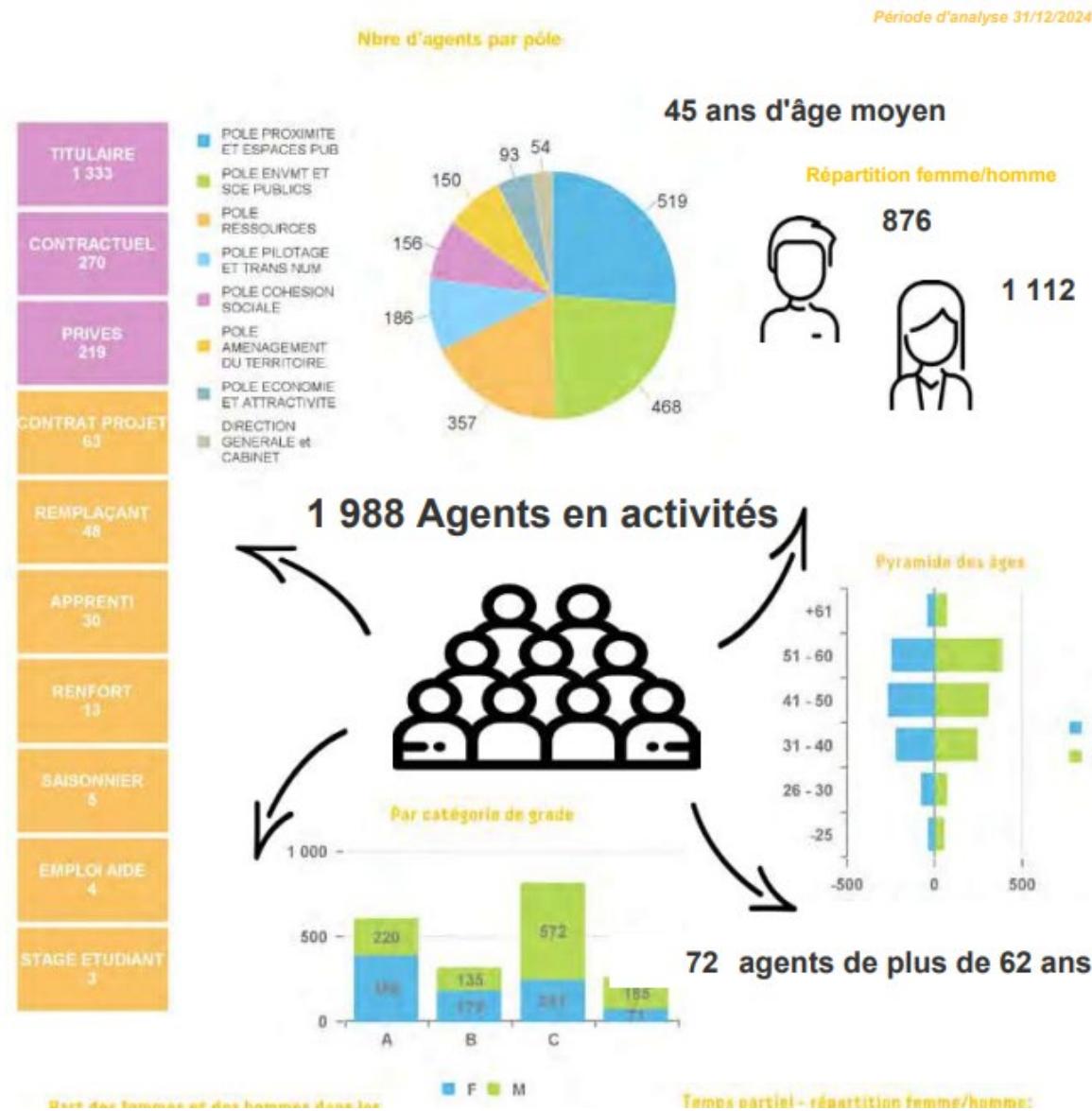
Le nombre de spectateurs au stade baisse de 2% par rapport à la saison précédente.

Source : Grenoble Alpes Sports

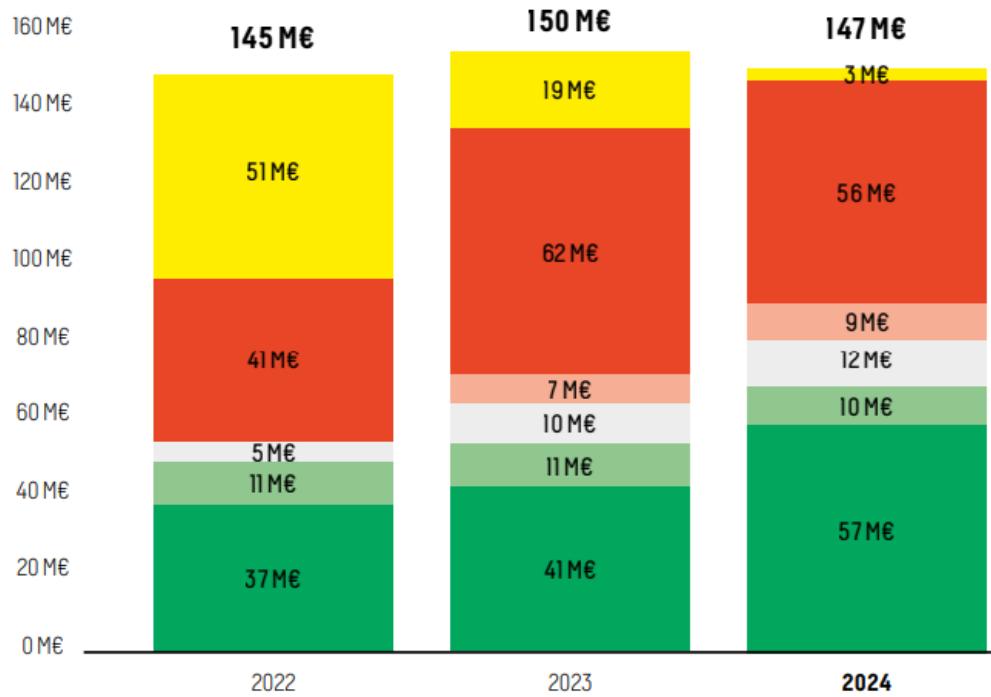
Mutualisations

- Langue des signes française
- Accessibilité
- Centrale d'achat UGAP
- Expertise fiscale
- Plateforme numérique participative
- Achats mutualisés pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public
- ...

Etat des effectifs



Budget climat – Classification des dépenses d'investissement du budget principal



À approfondir

Défavorable

Plutôt défavorable

Neutre

Favorable

Très favorable

Commentaire

La démarche de classification du budget au regard de critères climatiques a été initiée en 2022. Ce travail implique l'ensemble des directions de la Métropole. Il permet de s'interroger sur l'incidence de chaque action sur le climat et à réfléchir aux actions à engager pour améliorer la situation.



RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SPL ALEC DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

(Délibération 2025-09-29_17)

OBJECTIFS

- Contribution de la Société Publique Locale (SPL) ALEC de la Grande Région Grenobloise à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique des collectivités actionnaires, ainsi qu'à la mise en œuvre du service public métropolitain de l'efficacité énergétique (SPEE).
- Engagement de la commune de Meylan dans la transition écologique au travers notamment d'actions de sensibilisation et de mobilisation de son territoire, grâce à la contractualisation de 2 commandes directes auprès de la société en 2024.
- Sollicitation par les meylanais des différents services et programmes proposés par Grenoble-Alpes Métropole et animés/instruits par la SPL
- Approbation du rapport du mandataire pour l'exercice 2024



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

Approuver le rapport du mandataire pour l'exercice 2024.



AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE DES BUCLOS EN MAISON DES SOLIDARITÉS

(Délibération 2025-09-29_18)

OBJECTIFS

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants et à réaliser toute formalité administrative afférente :

- marché n° 25T10-01 - lot n° 1 « désamiantage - démolition - curage »
- marché n° 25T10-02 - lot n° 2 « terrassements - VRD - aménagements extérieurs »
- marché n° 25T10-03 - lot n° 3 « gros œuvre - maçonnerie »
- marché n° 25T10-04 - lot n° 4 « structure bois - charpente »
- marché n° 25T10-05 - lot n° 5 « couverture - étanchéité »
- marché n° 25T10-06 - lot n° 6 « menuiseries extérieures bois - occultations »
- marché n° 25T10-08 - lot n° 8 « plâtrerie - peinture »
- marché n° 25T10-09 - lot n° 9 « menuiseries intérieures - signalétique »
- marché n° 25T10-10 - lot n° 10 « revêtements de sols souples - carrelage - faïence »
- marché n° 25T10-12 - lot n° 12 « CVC - plomberie »
- marché n° 25T10-13 - lot n° 13 « électricité courants forts - courants faibles »
- marché n° 25T10-14 - lot n° 14 « panneaux photovoltaïques
 - marché n° 25T10-15 - lot n° 15 « ascenseur »
 - marché n° 25T10-16 - lot n° 16 « espaces verts »



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants et à réaliser toute formalité administrative afférente
Dire que les crédits relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.



ÉCOLOGIE

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE MI-PLAINE - LOTS N° 5A ET 5B

(Délibération 2025-09-29_19)

OBJECTIFS

- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n° 1 suivants et à réaliser toute formalité administrative afférente :
- Pour le lot n° 5A « charpente - murs à ossature bois (MOB) - bardage », avec la société STRUCTURE BOIS, 38360 Sassenage, afin d'intégrer ces prestations supplémentaires au marché pour un montant total de 33 984,00 euros hors taxes. Le nouveau montant du marché, incluant cet avenant, s'élève à 926 888,54 euros hors taxes, soit 1 112 266,25 euros toutes taxes comprises. Les autres clauses du marché initial n° 24T02-5A restent inchangées,
- Pour le lot n° 5B « renforcement charpente métallique », avec la SAS IOVINI, 38140 Renage, afin d'intégrer ces prestations supplémentaires au marché pour un montant total de 25 802,70 euros hors taxes. Le nouveau montant du marché, incluant cet avenant, s'élève à 88 202,70 euros hors taxes, soit 105 843,24 euros toutes taxes comprises. Les autres clauses du marché initial n° 24T02-5B restent inchangées.



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n° 1 suivants et à réaliser toute formalité administrative afférente
Dire que les crédits relatifs de ces marchés sont inscrits au budget.



AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DU GYMNASSE DES AIGUINARDS - LOTS N° 2, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 ET 16

(Délibération 2025-09-29_20)

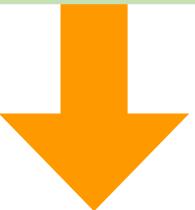
OBJECTIFS

- Considérant le fait que des travaux supplémentaires doivent être envisagés, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 mentionnés dans la délibération et à réaliser toute formalité administrative afférente .



Jean-Baptiste CAILLET

Adjoint délégué à la transition énergétique
et au patrimoine communal bâti



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les avenants n° 1 suivants et à réaliser toute formalité administrative afférente

Dire que les crédits relatifs à la réalisation ces marchés sont inscrits au budget.



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT RELATIVE À LA RÉHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE DES BUCLOS EN MAISON DES SOLIDARITÉS

(Délibération 2025-09-29_21)

OBJECTIFS

Le projet de la présente demande d'aide au titre du « Fonds Vert », consiste à la réalisation de travaux de réhabilitation et de restructuration de l'ancien groupe scolaire des Buclos en Maison des solidarités. Le coût prévisionnel de l'opération (études et travaux) en phase APD (avant-projet définitif), hors révisions de prix, s'élève à 7 621 911 € HT.



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget



1/2



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT RELATIVE À LA RÉHABILITATION ET LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE DES BUCLOS EN MAISON DES SOLIDARITÉS

(Délibération 2025-09-29_21)

Financement	Montant
Fonds Vert	2 286 573 €
Région AURA	400 000 €
Département de l'Isère	425 000 €
Sous-total (total des subventions publiques)	3 211 573 €
Participation du demandeur : autofinancement	4 410 338 € HT
TOTAL	7 621 911 € HT

Dépenses	Montant HT
Maîtrise d'ouvrage	202 125 €
Maîtrise d'œuvre	850 868 €
Travaux	5 963 500 €
Frais annexes (Aléas)	605 418 €
TOTAL	7 621 911 € HT



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée
aux finances et au budget

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Décider d'adopter le projet de réhabilitation et de restructuration de l'ancien groupe scolaire des Buclos en Maison des solidarités, pour un montant opération de 7 621 911 HT,
Solliciter l'aide de l'État au titre du « Fonds Vert » pour 2 286 573 €,
Arrêter le plan de financement

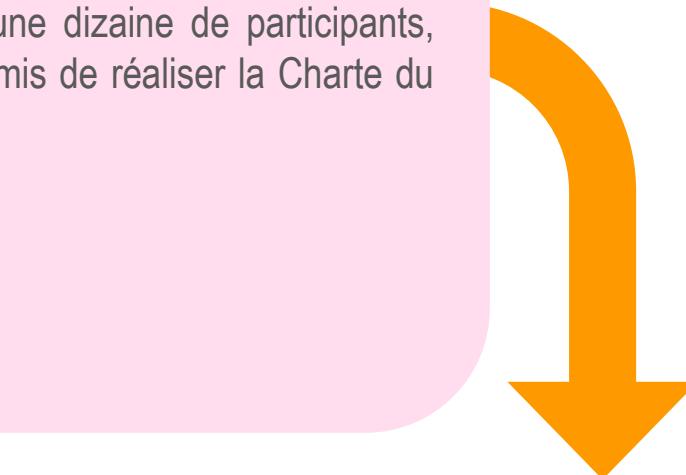


OBJECTIFS

- Volonté forte de la commune d'associer les citoyens et usagers à la réflexion sur le fonctionnement de la piscine des Buclos
- Printemps 2025 : démarche de co-construction du Comité des usagers, par l'organisation de 2 ateliers ouverts à tous débattant des thématiques de réflexion, de la composition et des modalités de fonctionnement. Ces ateliers ont réuni une dizaine de participants, représentants d'associations ou à titre individuel. De ces échanges sont issues des propositions qui ont permis de réaliser la Charte du Comité des usagers, en annexe de cette délibération.
- Calendrier prévisionnel :
 - Sollicitation des représentants et grand public : début octobre 2025,
 - Installation du Comité : fin octobre 2025,
 - Réunions du Comité : décembre 2025, février 2026.

**Ilyès POURRET**

Conseiller municipal délégué au sport et aux Établissements recevant du public (ERP)



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Prendre acte des propositions issues de l'atelier de co-construction réuni entre mai et juin 2025,
Approuver la création du Comité des usagers et la charte annexée à la présente délibération,
Adopter la constitution en 3 collèges, selon la composition énoncée ci-avant,
Autoriser le Maire à désigner un élu pour le représenter dans ce Comité,
Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la Charte ainsi que tout document en lien avec le Comité et la Charte.

- Questions diverses

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Rendez-vous

Lundi 17 novembre 2025 !

